

Mise en ligne : 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 22 janvier 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## HÉVÉAS DE COCHINCHINE

création de la Banque Bedel, à l'origine des Sucrerie et raffinerie de  
Cochinchine (Phumy)

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sucrerie+raff\\_Cochinchine.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sucrerie+raff_Cochinchine.pdf)



Coll. Olivier Galand

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Olivier\\_Galand.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Olivier_Galand.pdf)

LES HÉVÉAS DE COCHINCHINE

Plantation de caoutchouc à Don-Thuan

Province de Tay Ninh (Cochinchine)

Société anonyme

Capital : 2.500.000 de fr.

divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Guérin, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Paris, 15 décembre 1925.

Signature de gauche : Charles Engeringh

Signature de droite : ?



Coll. Peter Seidel

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Peter\\_Seidel.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf)

LES HÉVÉAS DE COCHINCHINE

Plantation de caoutchouc à Don-Thuan

Province de Tay Ninh (Cochinchine)

Société anonyme

Capital : 2.500.0000 de fr.

divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune

CAPITAL PORTÉ À 4 MILLIONS  
par décision du conseil d'administration  
en date du 26 avril 1926  
ratifiée par l'assemblée générale extraordinaire  
du 12 juin 1926

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Guérin, notaire à Paris

Siège social à Paris

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Paris, 15 décembre 1925.

Signature de gauche : Charles Engeringh

Signature de droite : William Chaplin

(se retrouve sur l'action et la part

Sucrerie et raffinerie de Cochinchine "Phumy" 1926)

(Les Archives commerciales de la France, 12 décembre 1925)

Paris. — Formation. — Soc. anon. dite LES HÉVÉAS de COCHINCHINE, plantations de caoutchouc, à Don-Thuan, province de Tay-Ninh (Cochinchine), 2, Lisbonne. — 50 ans. — 2.500.000 fr. — 4 déc. 1925. — *Gazette du Palais*.

---

Charles ENGERINGH, président.

Dirigeant de sociétés africaines équatoriales, reconverti dans les affaires indonésiennes, puis indochinoises. Voir encadré :  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cie\\_agricole\\_d\\_Annam.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Cie_agricole_d_Annam.pdf)

Hévéas de Cochinchine  
Société de Plantations de Caoutchouc à Don-Thuan,  
province de Tay-Ninh (Cochinchine)  
(*La Journée industrielle*, 11 décembre 1925)

Nouvellement constituée, cette société anonyme a pour objet l'acquisition d'une propriété située à Don-Thuan, et de tous autres terrains situés en Cochinchine ; la plantation du caoutchouc et de tous autres produits, ainsi que le transport et la vente de tous ces produits.

Le siège est à Paris, provisoirement, 2, rue de Lisbonne.

Le capital est de 2.500.000 fr., en actions de 100 fr., toutes souscrites en numéraire; il pourra, ultérieurement, être porté à 7.500.000 francs. Il a été créé, en outre, 10.000 parts de fondateur, attribuées en rémunération d'apport à M. Émile Reboul, à Paris, 4, rue Paillet.

Les premiers administrateurs sont : MM. Charles Engeringh, à Paris, 62, rue Blanche ; Émile Reboul ; William Chaplin <sup>1</sup>, ingénieur, à Paris [IX<sup>e</sup>], rue du Mont-Cenis, 25 ; Lucien Rappel <sup>2</sup>, à Paris, rue Saint-Sébastien, 46 ; Henri de Chevert, à Paris, 22, quai de Passy ; et Hubert Laroze <sup>3</sup>, à Paris, 37, rue Jouvenet.

---

Société des Hévéas de Cochinchine  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 décembre 1925)

---

<sup>1</sup> William Chaplin (Paris, 15 juin 1866-? 11 juillet 1937) : aîné des fils de Charles Chaplin, artiste peintre d'origine anglaise. Marié en 1890 à Marguerite Bavier-Chauffour, fille du fondateur des la Société française des charbonnages du Tonkin. Polytechnicien. Fondateur en 1905 de la Société des concessions minières de Madagascar, puis de la Madagascar Rubber Cy. Il devient, en 1925-1926, administrateur de la Sucrierie et raffinerie de Cochinchine (Phumy) et des Hévéas de Cochinchine, toutes affaires foireuses. Officier de la Légion d'honneur comme chef d'escadron d'artillerie de réserve (*JORF*, 4 janvier 1918).

<sup>2</sup> Lucien Rappel : ancien directeur de plantations de caoutchouc aux Indes Néerlandaises, futur administrateur délégué de la Banque générale pour la France et les colonies. Voir encadré :  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/BGFC.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/BGFC.pdf)

<sup>3</sup> Hubert Laroze (1864-1945) : frère cadet de Pierre Laroze, gouverneur du Crédit foncier de France (1920-1928). Administrateur de multiples sociétés dont la Phumy, sœur des Hévéas de Cochinchine. Voir encadré :  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch\\_fer\\_Nemours-Marnia.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ch_fer_Nemours-Marnia.pdf)

Cette société, dont les actions sont inscrites dans nos tableaux, en banque, a été constituée le 20 octobre dernier au capital de 2.500.000 représenté par 25.000 actions de 100 fr. La société a pour objet l'exploitation d'une propriété de cent hectares, en concession définitive, située à Don-Thuan, à 70 kilomètres de Saïgon. Cette propriété comprend 50 hectares plantés de 14.000 hévéas âgés actuellement de huit ans, c'est-à-dire aptes à produire au cours du premier exercice social, qui se clôturera fin juin 1927, un minimum de 1 kg. 600 de caoutchouc par arbre, soit un total de 21.000 kg. de caoutchouc.

Les 50 hectares restant sont actuellement défrichés et prêt à recevoir les jeunes plants.

D'autre part, la société a introduit une demande en concession de 1.200 hectares faisant partie des terrains domaniaux.

---

### INFORMATIONS FINANCIÈRES (*Le Petit Bleu de Paris*, 22 décembre 1925)

Hévéas de Cochinchine. (Une introduction avec majoration de 200 pour cent qui rate pour avoir été lancée trop tard). — Une seule chose plaide en faveur de cette société : c'est son conseil d'administration. Il est composé comme suit : président, M. Charles Engeringh. administrateur de sociétés de plantations de caoutchouc ; administrateur-directeur, M. Lucien Rappel. ancien directeur et administrateur de plantations à la Franco-Néerlandaise et à la Franco-Javanaise ; administrateurs, MM. Georges Boussenot <sup>4</sup>, William Chaplin, Henri de Chevert, Hubert Laroze, Émile Reboul. Mais justement la valeur et l'expérience en matière coloniale de toutes ces personnalités devrait empêcher certains procédés de mauvais aloi. Le pavillon ne doit pas couvrir toute marchandise ! Il est possible que cette société ait un jour une existence prospère, mais la hâte avec laquelle ses titres ont été introduits sur le marché incite à croire qu'on pensait réaliser vite, à la faveur d'un mouvement boursier, un gros bénéfice.

Le tour a été mal joué, puisque les caoutchoucs voient sombrer leur vogue : ce n'est pas maintenant que le public des acheteurs viendra. — (*La Vie financière*.)

---

### Notre carnet financier (*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1926)

Les actions des Hévéas de Cochinchine ont donné lieu à quelques transactions hors cote. Rappelons que le capital est de 2 millions 500.000 francs, divisé en 25.000 actions de 100 francs qui ont droit à 7 % d'intérêt statutaire et 60 % des bénéfices. Il existe 10.000 parts ayant droit à 40 % des bénéfices.

La société exploite une plantation à Don-Thuan, qui comprend 50 ha. d'hévéas de plus de 7 ans et 54 ha. prêts à être plantés ; elle a demandé récemment 1.200 ha. en concession. Le cours actuel de 800 francs l'action ne nous paraît pas intéressant. Il capitalise la société à 7.500.000 francs, sans compter les parts, ce qui fait plus de 12 millions. Pour 50 ha. d'hévéas en rapport, cela nous paraît beaucoup.

---

<sup>4</sup> Georges Boussenot (1876-1974) : médecin des troupes coloniales, puis publiciste, politicien et affairiste colonial. Également administrateur de la Phumy..., président de la Société générale des comptoirs franco-africains. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Generale\\_Comptoirs\\_franco-afr.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Generale_Comptoirs_franco-afr.pdf)

(*Les Archives commerciales de la France*, 23 janvier 1926)

PARIS. — Modification. — Soc dite LES HÉVÉAS DE COCHINCHINE, 2, Lisbonne. — Transfert du siège 33, Vivienne. — 16 déc. 1925. — *Gazette du Palais*.

---

Notre carnet financier  
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1926)

Dans notre numéro du 5 janvier dernier, nous avons signalé que la Société des Hévéas de Cochinchine nous paraissait être nettement surcapitalisée. C'est aussi l'avis de notre excellent confrère *Le Courrier saïgonnais* qui, à ce propos, et sans s'adresser, d'ailleurs, aucunement à la Société des Hévéas de Cochinchine, publie les lignes suivantes :

« Nous entretenons à grands frais une agence de l'Indochine à Paris, dont l'intérêt, jusqu'ici, est loin d'avoir été démontré, du moins dans la formule d'exploitation où ses dirigeants la maintiennent. Rien donc de plus facile pour l'administration indochinoise, que d'utiliser cette agence, pour documenter objectivement la presse financière de Paris et aussi... la section financière du parquet de la Seine sur les entreprises dont les titres se négocient en France. »

---

Notre étude financière  
Les Hévéas de Cochinchine  
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1926)

Les cours élevés atteints par le crêpe ont déchaîné une véritable « folie du caoutchouc » qui ne s'est pas atténuée avec la baisse récente du prix de la matière, car tout fait prévoir une disette prochaine de caoutchouc.

Les plantations d'hévéas constituent aujourd'hui un des placements les plus sûrs que l'on puisse trouver; le public le sait et on pouvait prévoir dès l'an dernier que la spéculation ne tarderait pas à s'emparer de ce compartiment.

La plupart des valeurs de caoutchouc sont présentement capitalisées sur la base non de leur revenu actuel, mais du rapport qu'elles auront dans deux, trois ou quatre ans. Il ne faut pas s'en étonner outre mesure : étant donné les impôts qui sont perçus aujourd'hui sur les coupons, les capitalistes ne recherchent pas de gros intérêts et tiennent surtout à la sécurité et à l'avenir de leurs placements.

Malheureusement, s'il est sur le marché d'excellentes valeurs de plantations qui, d'un faible rapport aujourd'hui, peuvent prétendre à un très bel avenir, il s'en trouve aussi, depuis quelques mois, qui sont incapables de rémunérer jamais d'une façon convenable leurs actionnaires au prix où ils ont acquis leurs titres.

C'est le cas, par exemple, des Hévéas de Cochinchine et, si nous nous attardons un peu à cette lamentable entreprise, c'est parce que des valeurs de ce genre risquent de jeter un discrédit injuste sur les plantations de caoutchouc en général et sur celles de Cochinchine en particulier, d'autant plus que l'on s'efforce de placer les titres Hévéas de Cochinchine auprès de la clientèle peu avertie des petits épargnants de province.

Il y a en Cochinchine un grand nombre de petites plantations de caoutchouc qui ont été créées par des particuliers, fonctionnaires, commerçants, employés qui y ont consacré une partie de leurs économies, peu de chose d'ailleurs, car ils eurent des concessions de 20, 50, 100, 200 ha. à des prix très modiques, ils firent labourer 20 ou

50 ha. par des indigènes, firent planter des hévéas et, tous les dimanches, ils allaient visiter leur plantation où un ou deux coolies restaient seuls en permanence, arrachant les mauvaises herbes et maintenant les terres en bon état.

De telles plantations ont été entreprises à demi comme un amusement, pour donner un but de promenade. C'est le cas de la plantation des Hévéas de Cochinchine qui n'a que 100 hectares dont 50 seulement plantés d'hévéas en septembre 1918.

Elle compte, paraît-il, 14.000 hévéas qu'on a commencé à saigner cette année et dont la société attend un rapport annuel de 21.000 kg de caoutchouc.

Ces prévisions sont, à notre sens, exagérées ; nous doutons fort que des hévéas de sept ans puissent rapporter 1 kg 500 de crêpe.

La société fait valoir, d'autre part, qu'elle va planter entre les hévéas du lemongrass, ou citronnelle, qu'elle distillera et sur lequel elle gagnera du 1.000 pour 100. Or, on a déjà fait, en Cochinchine, des expériences de citronnelle et elles n'ont jamais donné de résultats intéressants.

La Société des Hévéas de Cochinchine a été créée il y a huit ou dix mois au capital de 2.500.000 francs, divisé en 25.000 actions de 100 francs. Ces actions ont été introduites sur le marché en octobre dernier au cours de 330 francs ; mal accueillies, elles baissèrent jusqu'à 290 francs, mais depuis, de savantes manœuvres les ont fait remonter à 417 francs.

Cette hausse fut d'autant plus étrange qu'elle coïncida avec une baisse générale des caoutchoutières. Le cours de 417 n'a d'ailleurs pas été maintenu et l'action est même, aujourd'hui, au-dessous de 400. Il n'en est pas moins vrai que les actions se trouvent capitalisées à 10 millions.

Mais ce n'est pas tout : il y a encore 10.000 parts de fondateur qui furent attribuées à M. Reboul pour son apport qui consistait en une promesse de vente de la plantation de Don-Thuan, la société devant, d'ailleurs, payer le prix demandé pour la plantation, et dans le bénéfice de demandes en concession portant sur 1.200 ha, proches de la plantation.

En cette affaire, M. Reboul n'a donc été qu'un simple intermédiaire, ce qui n'empêche pas qu'il a droit à 29,2 % des bénéfices nets (contre 50,8 % aux actions). Les parts se négociant — quand il s'en négocie — entre 1.800 et 1.900 francs ; il a ainsi touché 18 millions.

Les 50 hectares d'hévéas qu'on commence à saigner sont donc capitalisés à 28 millions. Chaque arbre est estimé 2.000 francs. C'est évidemment un scandale.

Car, il faut noter que la société ne s'est pas encore vu attribuer les 1.200 ha. qu'elle a demandés, et il se peut qu'elle ne les ait jamais.

En Cochinchine, en effet, quand on désire une concession, on adresse une demande au gouverneur, accompagnée d'un plan du terrain ; l'administration fait annoncer que ce terrain sera mis deux mois plus tard en adjudication. Il est alors adjugé au plus offrant et celui qui a déposé la demande n'a droit qu'au remboursement des frais qu'il a faits s'il n'est pas le dernier enchérisseur, — ce qui est fréquent, surtout avec les entreprises puissantes qui existent maintenant sur place.

La société annonce depuis quelques jours qu'elle va porter son capital à 4 millions de francs par l'émission de 15.000 actions nouvelles qui seront vendues avec une prime de francs. Que motive cette augmentation de capital à moins d'un an de la création de la société ? Ce n'est pas pour mettre en valeur les 1.200 ha. demandés, puisqu'ils ne sont pas encore accordés. Serait-ce pour achever le paiement du domaine de Don-Thuan ? On est en droit de se le demander, car il n'a pas été dit quel prix cette plantation avait été payée, et comme le sieur Carle, qui est mentionné dans les statuts comme propriétaire, n'est autre qu'un agent de M. Reboul, on peut n'être pas très rassuré.

Enfin, le bruit court avec persistance que le membre le plus compétent du conseil d'administration, M. Engeringh, aurait démissionné.

En définitive, nous ne pouvons que conseiller à ceux de nos lecteurs qui, malgré nos précédents avertissements, auraient acheté des Hévéas de Cochinchine, de les réaliser immédiatement.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 21 mai 1926)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Les HÉVÉAS de COCHINCHINE. 2, Lisbonne. — Transfert du siège 33, Vivienne. — 31 mars 1926. — *Gazette du Palais*.

---

« LES HÉVÉAS DE COCHINCHINE »  
(*Le Journal des finances*, 29 mai 1926)

Pour faire face aux dépenses inhérentes à l'agrandissement de son domaine, auquel la société procède, le conseil d'administration, dans sa séance du 24 avril, et usant des prérogatives qu'il tient de l'article 8 des statuts, a décidé de porter le capital de la société à 4.000.000 de francs, par l'émission de 15.000. actions nouvelles de 100 francs.

Les actions nouvelles, seront assimilées aux actions actuellement existantes, pour les intérêts et dividendes relatifs au premier exercice.

Les actions seront émises à cent trente francs, payables au moment de la souscription, à raison de cinquante-cinq francs représentant la prime de trente francs, et le premier quart de l'action souscrite.

Le droit de souscription appartenant statutairement par privilège, aux actionnaires, et aux porteurs de parts, dans la proportion de 60 % aux actions et 40 % aux parts de fondateur, le conseil a assuré par ses tractations avec un Syndicat de garantie l'attribution aux actionnaires anciens, à titre irréductible, d'une action nouvelle pour deux anciennes.

Le droit de souscription devra être justifié par la remise du coupon n° 1, tant des actions que des parts, coupon, à joindre au bulletin de souscription.

Les souscripteurs d'actions nouvelles auront la faculté de libérer intégralement, leurs titres par anticipation.

Les versements devront être effectués, pour compte de la Société « Les Hévéas de Cochinchine » au crédit du compte « Augmentation de capital » ouvert à cet effet, aux caisses de la Banque franco-chinoise, 74, rue Saint-Lazare.

(Insertions au *B.A.L.O.* des 14 décembre 1925 et 10 mai 1926).

---

Hévéas de Cochinchine  
(*Revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1926)

À la suite de l'étude parue dans notre dernier numéro et des opinions défavorables qui ont été de divers côtés publiées sur la société, les Hévéas de Cochinchine sont tombés de 415 à 330 francs. Ce n'est sans doute pas fini.

---



Coll. Alain Léger

LES HÉVÉAS DE COCHINCHINE

Plantation de caoutchouc à Don-Thuan

Province de Tay Ninh

S.A.

Capital : 4.000.0000 de fr.

divisé en 40.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Guérin, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Paris, 15 juin 1926.

Signature de gauche : Émile Reboul

(promoteur de l'affaire avec Jacques Bedel, banquier).

Signature de droite : William Chaplin

MES CONSEILS SPÉCIAUX D'ACHAT

HÉVÉAS DE COCHINCHINE

par ROBERT DELAHAYE, 26, boulevard Magenta, Paris.

(L'Afrique du Nord illustrée, 28 août 1926)

L'action Hévés de Cochinchine vaut environ 350 francs. Je rappelle que j'ai recommandé l'achat de ce titre au moment où on pouvait l'obtenir à un prix inférieur avant l'augmentation de capital, et je dois ajouter que ceux qui ont suivi mon conseil à

l'époque ont pu souscrire une action nouvelle au prix de 130 francs par deux actions anciennes.

C'est ainsi que la majorité des abonnés de *l'Afrique du Nord illustrée* qui ont exercé, suivant mon conseil, leur privilège de souscription, ont obtenu un prix moyen de 250 francs pour leurs actions Hévéas de Cochinchine.

Le titre vaut 350 francs, comme je viens de le dire ; il s'achemine vers le cours de 500 francs, depuis longtemps prévu par moi. La hausse est progressive et il est convenable qu'il en soit ainsi d'ailleurs, ce cours de 500 francs dont j'ai parlé devant être justifié par les résultats de l'exercice en cours qui ne seront connus que l'année prochaine.

La Société des Hévéas de Cochinchine possédait un domaine de 100 hectares, planté de 14.000 arbres à caoutchouc, sur une superficie de 50 hectares en plantation ; pour le surplus, les arbres plantés étaient à maturité, ils pouvaient être saignés dès 1926 et l'on pouvait évaluer à un minimum de 700.000 francs, le bénéfice de vente de la récolte.

D'autre part, la société avait entrepris la culture du *lemon grass*, dont l'essence se vend à un prix très élevé, et dont la récolte a lieu au début de l'hiver, le bénéfice de cette récolte étant évalué également à 700.000 francs.

Cette valeur réunissait donc les garanties que j'exige d'une valeur favorite : rendement satisfaisant pour l'exercice en cours, capital solidement représenté, plus-value de ce rendement dans un avenir prochain. Cette situation, déjà bonne, devait pourtant s'améliorer.

Depuis longtemps, la société était en négociations pour agrandir son domaine par l'acquisition d'une nouvelle superficie de 400 hectares. Je n'ai pas voulu faire état de ce renseignement personnel, que je connaissais pourtant depuis le mois de février, mais qui fortifiait ma conviction de l'avenir de l'affaire et justifiait par suite le classement de l'action parmi mes valeurs favorites. J'en ai seulement parlé lorsque le renseignement est devenu à peu près officiel, c'est-à-dire à la fin de mai dernier.

Il est aujourd'hui complètement officiel ; depuis lors, la société a procédé à une augmentation de capital de 1.500.000 francs ; le capital actuel est ainsi de 4 millions, mais la société a un domaine cinq fois supérieur à la superficie primitive. Ce domaine, il est vrai, n'est pas encore ensemencé, mais il va être planté, dès l'année prochaine, en hévéas de 2 ans. La culture du *lemon grass* sera entreprise simultanément.

Je signale aussi à l'attention des abonnés de *l'Afrique du Nord illustrée* la part Hévéas de Cochinchine. Ce titre peut s'obtenir entre 1.800 et 2.000 francs.

Les parts ont droit à 40 % du bénéfice et il n'en existe que 40.000 en tout et pour tout.

C'est un titre de fonds de portefeuille qu'il faut acheter en vue de réaliser, dans un avenir peu éloigné, un bénéfice élevé par la plus-value des cours.

---

(*Le Journal des finances*, 15 octobre 1926).

Les Hévéas de Cochinchine, dont l'assemblée extraordinaire du 12 octobre est reportée au 26 novembre, voient quelques échanges autour de 320.

---

(*Le Journal des finances*, 26 novembre 1926)

Peu de transactions en Hévées de Cochinchine dont le conseil vient de décider l'augmentation du capital de 4 millions à 7 millions et demi, en vue de la mise en valeur de nouveaux terrains.

---

HÉVÉAS DE COCHINCHINE  
(*La Revue coloniale* (mensuelle), décembre 1926)

Le conseil d'administration a décidé de porter le capital de 4 millions à 7.500.000 francs en vue de la mise en culture de 400 hectares nouvellement acquis. Ces terrains seraient plantés en hévéas, intercalés de citronnelles. Une assemblée extraordinaire, convoquée le 26 novembre par modification des statuts, a été reportée, par défaut de quorum, au 12 janvier 1927.

---

*Annuaire Desfossés* 1927, p. 1056-1057 :  
Hévées de Cochinchine  
Conseil d'administration : MM. Engeringh, Rappel, Reboul, Bousset, Chaplin, Laroze, de Chevert.

---

(*Bulletin des l'Association des planteurs de caoutchouc*, 12 janvier 1927)

La demande d'admission à titre de membre titulaire du Syndicat émanant de la Société des hévéas de Cochinchine à Tâyninh (Dong-thuan), société au capital de 4.000.000 fr., ne donne lieu à aucune opposition ; toutefois, il sera répondu à M. Carles, ingénieur agronome, chef du Laboratoire de génétique, qui a présenté cette demande, de se conformer aux statuts du Syndicat, en invitant cette société à se faire présenter par deux membres titulaires.

La seconde demande d'admission, formulée par le **même groupe financier**, au nom de la Société de sucrerie et raffinerie de Cochinchine à Phu-my (Baria), au capital de 12.500.000 fr., donne lieu à quelques observations.

Les dispositions de l'article 5 des statuts du Syndicat font une obligation, pour faire partie du Syndicat, d'être planteur de caoutchouc, ou directeur, ou employé, ou actionnaire, ou intéressé dans une société caoutchoutière, vendeur, acheteur, courtier, banquier, et, en général, d'exercer une profession connexe se rattachant à la culture, à l'industrie ou au commerce du caoutchouc.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 1<sup>er</sup> février 1927)

PARIS. — Modification des statuts. — Soc. Les HÉVÉAS de COCHINCHINE, 33, Vivienne. — 12 janvier 1927. — *Gazette du Palais*.

---

Adhésions nouvelles  
(*Bulletin des l'Association des planteurs de caoutchouc*, 12 février 1927)

La demande de la « Société des hévéas de Cochinchine » de faire partie du Syndicat, comme membre titulaire, sera acceptée dès que le demandeur l'aura fait viser par les deux parrains dont cette société se recommande.

Il sera rappelé à la « Société de sucrerie et raffinerie de Cochinchine » qu'elle peut, suivant sa première demande, faire partie du Syndicat comme membre titulaire, si elle remplit l'une des conditions imposées, pour l'admission, par l'article 5 des statuts, c'est-à-dire avoir un intérêt dans une affaire de caoutchouc.

---

#### SCANDALES FINANCIERS ET COLONIAUX (*Les Annales coloniales*, 14 mars 1927)

Un abcès vient d'être crevé par la section financière du Parquet de la Seine. M. Henri Rochette, le célèbre lanceur de titres métropolitains et coloniaux, a été arrêté hier. Il avait fait avaler à sa clientèle un certain nombre de valeurs coloniales démesurément gonflées... à en crever ; les journaux citent notamment l'Indochinoise de graphites et les Hévéas de Cochinchine. Il y en a d'autres.

---

#### Nouvelles de l'Institut nationale d'agronomie coloniale et des anciens élèves Nominations (*L'Agronomie coloniale*, avril 1927)

Reboul (1907-1908), administrateur délégué de la Sucrerie et raffinerie de Cochinchine Phumy et des Hévéas de Cochinchine, Saïgon

---

#### LA NOUVELLE AFFAIRE ROCHETTE POLITIQUE ET FINANCE (*Le Petit Bleu de Paris*, 20 mars 1927)

Les sénateurs et députés, peu au courant des affaires financières, liront avec profit les opinions des journaux sur les entreprises dont on reproche à Rochette d'avoir placé les titres.

.....

#### HÉVÉAS DE COCHINCHINE

(Une introduction avec majoration de 200 pour cent qui rate pour avoir été lancée trop tard). — Une seule chose plaide en faveur de cette société : c'est son conseil d'administration. Il est composé comme suit : président, M. Charles Engenringh, administrateur de sociétés de plantations de caoutchouc ; administrateur-directeur, M. Lucien Rappel, ancien directeur et administrateur de plantations à la Franco-Néerlandaise et à la Franco-Javanaise ; administrateurs, MM. Georges Bousenot, William Chaplin, Henri de Chevert, Hubert Laroze, Émile Reboul. Mais justement, la valeur et l'expérience en matière coloniale de toutes ces personnalités devrait empêcher certains procédés de mauvais aloi. Le pavillon ne doit pas couvrir toute marchandise ! Il est possible que cette société ait un jour une existence prospérée, mais la hâte avec

laquelle ses titres ont été introduits sur le marché incite à croire qu'on pensait réaliser vite, à la faveur d'un mouvement boursier, un gros bénéfice.

Le tour a été mal joué, puisque les caoutchoucs voient sombrer leur vogue ; ce n'est pas maintenant que le public des acheteurs viendra. — (*La Vie financière*).

\*  
\* \*

Comme il n'existe que 14.000 arbres sur la concession, il faudrait supposer que chaque arbre rapportera en moyenne un peu plus de 200 francs de bénéfice. Il faudrait pour cela que tous les arbres rapportassent dès leur première année, et que le caoutchouc fût à des cours quatre ou cinq fois plus élevés que les cours extraordinaires de cet automne. Nous ne croyons pas qu'un spécialiste aussi averti que M. Engenringh ait pu envisager de tels résultats. — (*La Vie financière*).

\*  
\* \*

À défaut de caoutchouc, les introducteurs des actions Hévées de Cochinchine veulent cultiver la carotte ; reste à savoir si le public les suivra inconsidérément. Il est notoire que la belle ardeur manifestée depuis quelques mois par le marché des valeurs de caoutchouc est tombée. La hausse extraordinaire enregistrée par la plupart de ces titres ne pouvait se poursuivre indéfiniment.

Les actions Hévées de Cochinchine arrivent trop tard sur un marché fatigué ; elles ne présentent aucune perspective d'avenir encourageante, la forte prime qu'on leur fait coter suffit, au surplus, capitalistes dignes de ce nom. » (*Le Marché de Paris*).

\*  
\* \*

Les plaisanteries les plus courtes sont les meilleures. Celle-ci commence à devenir mauvaise. À qui fera-t-on croire que le cours de 200 francs n'est pas truqué . Comment, voilà une société qui est née le 4 décembre 1925 ; elle n'a donc pas de passé, à peine de présent ; quant à l'avenir, on ne pourra être fixé que dans deux ou trois ans d'ici (mais à cette époque l'Ane, le Roi ou les Hévées seront morts). Malgré cela, on a introduit sans délai, quinze jours après la naissance de l'enfant, des actions de 100 fr. que l'on a cédées à 300 et 315 francs (prix d'ami) à quelques poires juteuses et de bonne volonté. Mais aujourd'hui, tout le monde sait à quoi s'en tenir sur cette fumisterie ; nous ne comprenons pas que l'on cote encore 290 francs Ah ! ça... où sont donc les gendarmes ? — (*Agence télégraphique parisienne*).

\*  
\* \*

Donc, les imprudents qui ont aventuré leur belle galette dans les Hévées de Cochinchine peuvent attendre... sous l'hévéa : ils ne sont pas près de toucher des dividendes. — (*La Cote française*).

\*  
\* \*

Ce titre a été porté hier de 309 à 322. Il s'agit toutefois d'une affaire de caoutchouc dont l'avenir est encore indécis, puisque 50 hectares seulement sont plantés et que

c'est seulement sur ces 50 hectares que la société peut commencer une première saignée. Les promoteurs faisaient observer que si ces 50 hectares donnent 21.000 kg de caoutchouc et si le prix de vente du caoutchouc se maintient à 4 sh. 6 pence par livre, la société encaisserait 1.275.000 francs brut (dividendes à déduire). Mais le cours du caoutchouc n'est pas de 4 sh. 6 pence. Il est seulement de 2 sh. 5 pence ; et il évident que si les prix de vente ont baissé ainsi de près de moitié, les bénéfices éventuels ont fléchi dans une proportion beaucoup plus considérable encore. — (*Radio.*)

\*  
\* \*

Déjà, peut-être, cela ne va-t-il pas très bien à la société.

Connaissez-vous M. Engenringh ? Ce monsieur est le président du conseil d'administration de la société. Or, M. Engenringh vient de démissionner. Pourquoi ? Raison de santé ? Je m'incline et, dans ce cas, je fais des vœux pour le rétablissement de la santé de M. le président. On affirme — je n'en crois rien bien sûr ! — ne sont pas étrangères à la résolution prise par M. Engenringh. Pour ceci, je ne m'incline pas du tout. Je voudrais savoir ; j'aime tant m'instruire ! — (*L'Impartial français.*)

\*  
\* \*

Or, M. Engenring a démissionné tout récemment. Pourquoi ? ... Peut-être en raison de la décision prise par le conseil d'augmenter le capital social de 1.500.000 francs par l'émission de 15.000 actions nouvelles de 100 francs. Car l'ancien président, qui craignait une « tape », a refusé d'en endosser la responsabilité. Il a d'ailleurs agi fort sagement. Qui donc, présentement, souscrirait à une émission des Hévées de Cochinchine, à moins d'avoir de l'argent à perdre ?... — (*La Cote Française.*)

\*  
\* \*

Cette entreprise ne paraît pas pouvoir rémunérer convenablement son capital, tout au moins avant de longues années ; ses plus chauds partisans en sont réduits à invoquer les bénéfices qu'elle tire des différences de change, c'est assez dire combien ils sont exposés à peu de stabilité. — (*Le Ruy Blas.*)

\*  
\* \*

Une affaire créée uniquement en vue de battre monnaie sur le dos du public et de réaliser à son détriment un bénéfice scandaleux. — (*Bulletin du Crédit.*)

\*  
\* \*

Cependant, les actions de 100 fr. Hévées de Cochinchine sont cotées (?) 388 fr., soit avec une prime de 288 % ! C'est pure folie... du moins pour ceux qui les achètent à ce prix. Au pair, nous hésiterions à en conseiller la vente immédiate, et cela malgré certains communiqués dithyrambiques publiés par nos agences financières quotidiennes. — (*Les Nouvelles économiques et financières.*)

\*

\* \*

Les actions Hévéas de Cochinchine arrivent trop tard sur un marché trop chargé : laissons-les aux coulissiers Lionnet et Cie, chargés de chauffer les cours, ainsi qu'à leurs introducteurs en France, MM. Alex Martin, Bedel et Prémilleux. On ne compte plus, du reste, les maladresses de ce dernier. — (*Agence nationale*).

\*  
\* \*

Il est aisé de trouver sur le marché de Paris des titres de caoutchouc qui aient un autre passé, qui présentent des garanties réelles de puissance et de prospérité. Et ce n'est pas la présence au conseil de M. Georges Bousenot, ancien député de la Réunion, qui nous rassure. Gardez-vous des politiciens d'affaires et des affaires des politiciens ! — (*Bourse et République*).

\*  
\* \*

Toutes ces citations sont prises dans les journaux du dernier semestre. On le voit, les critiques sont nombreuses et n'ont pu échapper à la vigilance du Parquet qui, d'autre part, n'a pu ignorer que Rochette n'était ni l'inventeur, ni le promoteur, ni l'introducteur de toutes ces valeurs. C'est pourquoi on s'étonne aujourd'hui qu'on reproche à lui seul d'en avoir placé dans le public alors que tant d'autres ont agi de même et pourquoi surtout on s'étonne qu'on les désigne sous le nom de « valeurs Rochette ».

---

#### COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1927)

Ont débarqué à Saïgon : le colonel Chaplin, administrateur des Hévéas de Cochinchine et de Phumy.

#### Une rectification

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1927)

Nous insérons cette rectification sans commentaires, les actionnaires étant par les statuts, et les Indochinois, par l'état de la plantation, suffisamment renseignés sur la valeur de cette affaire.

LES HÉVÉAS DE COCHINCHINE  
33, rue Vivienne, Paris

Paris, le 5 septembre 1927.  
Monsieur le directeur de la *Revue économique d'Extrême-Orient*,  
114, boulevard Haussmann, Paris.

Monsieur le directeur,

Nous ne prenons qu'aujourd'hui seulement connaissance de l'éditorial paru dans votre revue du 5 août dernier, dans lequel il est dit que la Société des Hévéas de Cochinchine ne possédait qu'un domaine de 100 hectares dont 50 plantés.

Votre bonne foi a été surprise : les Hévéas de Cochinchine possèdent, non point 100 hectares, comme vous l'imprimez un peu péjorativement, mais 500 d'un seul tenant.

Sur ces 500 hectares, 50 sont plantés en arbres de huit années et plus : 50 autres, aménagés en pépinières, comportent des arbres dont un grand nombre ont déjà deux mètres de haut. Sur les 400 hectares restant, acquis l'an dernier aux Domaines, la plus grande partie se trouve déjà défrichée.

Nous ajouterons qu'indépendamment des plantations d'hévéas, le domaine comporte également des plantations de verveine dont la superficie atteint aujourd'hui près de 100 hectares. Une usine de distillation, pouvant traiter un minimum de 10.000 kg de feuilles par jour, a été construite. D'après les derniers câbles reçus de Saïgon de notre administrateur délégué, cette usine est entrée en fonctionnement dans la deuxième quinzaine de juillet.

Telle est la situation actuelle de notre société à la bonne marche de laquelle nous appliquons tous nos efforts.

Nous vous demanderons de bien vouloir insérer la présente lettre dans votre prochain numéro à la place même de l'article auquel elle répond.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de nos, sentiments distingués.

Pour le conseil d'administration :

Illisible.

---

#### Notre carnet financier

*(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 février 1928)*

Les comptes du premier exercice social des Hévéas de Cochinchine, clos le 30 juin 1927 et portant sur 19 mois, font ressortir un solde débiteur de 5.835 francs.

---

#### HÉVÉAS DE COCHINCHINE

*(Le Petit Bleu de Paris, 24 février 1928)*

Les résultats obtenus étaient à prévoir, mais ils ne répondent guère à ce qu'annonçaient les promoteurs.

L'exercice 1925-27, clos le 30 juin 1927, a eu une durée de dix-neuf mois ; cette durée exceptionnelle n'a pas fait que le résultat soit meilleur, puisqu'il se solde en perte de 5.835 francs ; mais elle a eu l'avantage de permettre aux intéressés d'écouler leur papier à des cours élevés, en entretenant dans l'esprit du public des espérances qu'il était d'ailleurs matériellement impossible de voir se réaliser, parce qu'on ne saigne pas un arbre à caoutchouc comme on cueille des champignons !

Il y a un peu plus de deux ans que l'action Hévéas de Cochinchine — la Société ne datait alors que de quelques mois à peine — fut introduite sur le marché avec une majoration de 200 %, soit aux environs de 300 francs, le titre étant du nominal de 100 francs, il est vrai qu'il fut poussé à 400 francs, peut-être au delà, et que c'était sur un marché hors cote que cette introduction avait eu lieu.

Son capital n'était encore alors que de 2.500.000 francs, en 25.000 actions de 100 francs ; il existe, en outre, 10.000 parts de fondateur ayant droit à 40 % des superbénéfices et attribuées aux promoteurs.

En avril 1926, le conseil décidait de le porter à 4 millions par l'émission, à 130 francs, de 15.000 actions nouvelles de 100 francs ; par la suite, on annonçait l'élévation du capital jusqu'à 7 millions de francs.

Quoi qu'il en soit, toute la presse indépendante s'est élevée contre la majoration imprimée à la cote à l'introduction et dans la période qui suivit, après avoir mis en avant la personnalité de M. Ch. Engeringh, administrateur de sociétés de plantations de caoutchouc, il a fallu enregistrer le départ de celui-ci pour des raisons qui sont restées inconnues ; mais, du moins en général, un administrateur en vue d'une société bien placée pour tenir les promesses faites en son nom, ne résigne pas ses fonctions ; il s'y maintient, au contraire, pour deux raisons : elles sont tout à la fois agréables et rémunératrices.

On trouvait aussi d'ailleurs, à l'origine, dans le conseil de la société M. Lucien Rappel, ancien directeur et administrateur de plantations à la Franco-Néerlandaise et à la Franco-Javanaise, ainsi que M. Georges Boussenot, à propos de qui la *Vie financière* écrivait : « Justement, la valeur et l'expérience, en matière coloniale, de ces personnalités devraient empêcher certains procédés de mauvais aloi. Le pavillon ne doit pas couvrir toute marchandise ! Il est possible que cette société ait un jour une existence prospère, mais la hâte avec laquelle ses titres sont introduits sur le marché incite à croire qu'on pensait réaliser vite, à la faveur d'un mouvement boursier, un gros bénéfice. »

En effet, ce que l'on a bien négligé de dire, au moment de l'introduction du titre c'est qu'avant d'entrer dans la période réellement productive, il s'écoulerait cinq ou six ans au moins. On ne l'a pas dit parce que, en même temps que c'eût été parfaitement-correct, il n'en eût pas fallu davantage pour écarter en masse les acheteurs ; on ne place pas son argent sur une valeur qui ne commence à rapporter que dans huit ou dix ans. et encore à la condition que tout se -passe normalement, et en mettant les choses au mieux. Or, dans une période de dix ans, il peut se passer bien des choses, et toutes ne pas être agréables.

C'est ainsi, par exemple, que, dès à présent, on remarque que si les Hévéas de Cochinchine continuent à figurer aux cotes usuelles, c'est de façon purement platonique, puisque aucun cours, ni actuel ni ancien, n'est inscrit en face du titre.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1928)

L'assemblée ordinaire des Hévéas de Cochinchine, tenue le 20 février, a approuvé les comptes du premier exercice social, d'une durée de 19 mois, clos le 30 juin 1927, se soldant par un déficit de 5.835 fr., reporté à nouveau.

---

LES PRIMES DE MOTOCULTURE  
(*L'Écho annamite*, 5 septembre 1928)

Liste des bénéficiaires des primes pour appareils de motoculture (extrait du *Bulletin administratif de la Cochinchine* du 30 août 1928) :

Société des hévéas de Cochinchine à Tayninh 44 \$ 62

---

LES SCANDALES DES PLANTATIONS  
COMMENT SONT TRAITÉS ASSISTANTS ET COOLIES  
En Indochine et aux Indes-Néerlandaises  
(*L'Écho annamite*, 13 septembre 1928)

Les plantations sont à l'honneur ! Voici que notre confrère le *Phare Indochinois* nous en parle, et longuement.

Les deux documents publiés dans ce courageux hebdomadaire nous montrent comment sont traités les assistants, et la promesse que nous fait l'auteur de cette campagne nécessaire, Jean Myriam, nous promet de nouvelles et intéressantes révélations.

D'autre part, l'*Opinion* publie de fort intéressantes révélations sur les plantations des Indes Néerlandaises, et nous félicitons M. Lucien Rappel de nous dire tout cela aussi franchement.

Il y a bien de quoi faire honte nos « grosses sociétés », tant pour la façon dont sont traités chez eux les assistants européens que pour celle dont sont traités les coolies.

J'allais écrire : « tant pour celle, non moins navrante », car, toutes proportions gardées, « chefs » et coolies sont aussi maltraités les uns que les autres dans notre belle Indochine.

Aux sortes de « parcs à bestiaux », de casernements qui rappellent les fameuses « barraques Adrian » du temps de guerre, où sont entassés, pêle-mêle, les coolies sur non plus « modernes » plantations, M. Lucien Rappel oppose les « belles maisons fort agréables » qui sont construites pour eux par les planteurs qui « veillent à ce que leur nourriture soit substantielle et abondante. »

Rappelons, à ce sujet, que les malheureux coolies des plantations de la Société des Terres-Rouges, par exemple, n'ont droit à la poignée de riz quotidienne que depuis quelques mois. Et c'est tout ce que leur fournit la société.

Quant à l'eau, que les coolies des Indes Néerlandaises ont « saine en abondance », chez nous, l'eau du *suôï* est donnée telle qu'elle, puisée à même la terre.

Ici, l'appel se fait avant le lever du jour, et les coolies partent en pleine nuit. Là-bas, « le coolie se lève un peu avant six heures, au soleil naissant. À neuf heures et demie, le coolie a terminé sa saignée. Il rentre à l'usine, y travaille, est chargé de quelques soins d'entretien. « Il ne travaille pas l'après-midi. Chez nous, ils travaillent toute l'après-midi.

Et voici une leçon que d'aucuns devraient bien méditer : « Le vrai planteur sait qu'on ne travaille point dans la saleté, la maladie, les privations. Une longue expérience lui a enseigné que la gaieté, le « moral », était chose précieuse pour la bonne marche du travail. Il y tient. Il n'y veille pas seulement pour les travailleurs indigènes ; il y pense pour ses collaborateurs européens. »

Chez nous, hélas ! mieux vaut ne pas parler de gaieté, et le nombre considérable de coolies qui cherchent à s'enfuir des plantations, avec l'idée fixe de rejoindre le pays natal, la famille qu'ils n'ont pu amener avec eux dans les *trai*, prouve surabondamment l'état du « moral » qui règne chez ces déracinés.

« Le 16 et le 30 de chaque mois, continue M. L. Rappel, la plantation se repose. Les arbres chôment; ouvriers et chefs, en dehors des repos habituels, s'amusent, organisent des fêtes, sont heureux ».

En Indochine, le coolie-saigneur — attention, typo ! il ne faut pas mettre « seigneur » ! — n'a jamais une journée entière de repos ; les arbres ne chôment jamais. Les quelques jours de fête du Têt sont les seuls jours de repos que connaissent assistants et coolies, et croyez bien qu'on les ferait au moins saigner, ces jours-là, et travailler le matin s'ils se laissaient faire ! Ce ne sont pas les employeurs qui ont inventé un jour de repos.

Il est juste de dire qu'il n'en est pas ainsi sur toutes les plantations et qu'il existe des entreprises où le repos est considéré quelquefois comme légitime. Mais c'est là la

minorité. Et voici comment M. Lucien Rappel apprécie les « magnifiques réalisations de la civilisation française » si souvent chantées :

« Recruter un coolie, le nourrir, le payer, ce n'est point assez. Même le bien payer, même le bien nourrir. Je ne crains pas de dire que l'organisation de la vie du travailleur dans les plantations importantes de Cochinchine le place dans un état lamentable et dans une situation anormale.

« Arracher un homme à son milieu, à sa famille, le faire vivre seul, dans un pays inconnu, c'est accumuler les chances de désordre de maladie, de révolte même. « Faites des villages de travailleurs ; installez-y les femmes des coolies, les enfants, le prêtre (et le bonze aussi, ajouterions-nous), l'infirmerie, voire le cinéma, vous aurez des chances d'avoir du bon travail. »

On ne saurait mieux dire. Espérons que cette voix sera entendue. Souhaitons enfin que, pour la plus grande confusion de nos bonnes, de nos trop humaines « grosses sociétés », venues soit-disant apporter la richesse à l'Indochine, une délégation de planteurs javanais, appartenant aux « grosses sociétés » de là-bas, vienne visiter notre « terre promise ».

Peut-être la crainte de la publicité que ceux-ci ne manqueraient pas de faire à celles-là les remettrait-elle dans le droit chemin. Avec de tels gens, sait-on jamais ?

D. B.

---

#### Notre carnet financier

(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1928)

Nous fûmes les premiers, nos lecteurs ne l'ont pas oublié, à dénoncer il y a deux ans et demi les Hévéas de Cochinchine dont les actions se vendirent 360 francs et les parts 1.800. Aujourd'hui, les actions cotent 40 francs et les parts 250, sans transactions d'ailleurs, car à ces prix-là c'est encore bien cher.

Quant aux Raffineries et Sucrieries de Cochinchine Phumy, du même groupe, elles ont depuis longtemps disparu de la cote.

---

*Annuaire Desfossés* 1929, p. 1131 :  
Conseil d'administration : inchangé.

---

(*Le Journal des finances*, 4 janvier 1929)

Au hors cote, les actions Hévéas de Cochinchine ne donnent toujours lieu à aucune cotation. Faute de quorum, les assemblées ordinaire, extraordinaire et des porteurs de parts, convoquées pour le 28 décembre, ont été reportées à une date ultérieure. À titre officieux, le président a indiqué qu'à la prochaine assemblée extraordinaire, il sera proposé aux actionnaires de réduire le capital de 4 à 2 millions de francs, pour le reporter ensuite à 6 millions de francs. Il sera également proposé de doubler le nombre des parts, qui est actuellement de 10.000.

---

[Coup d'accordéon]  
Hévéas de Cochinchine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 3 février 1929)

On annonce que M. Rappel aurait réussi l'opération qu'il projetait ; le capital des Hévéas de Cochinchine serait réduit de 4 à 2 millions de francs et porté ensuite à 6 millions ; 10.000 parts nouvelles seraient créées au bénéfice des souscripteurs nouveaux. Nous souhaitons que les pauvres gens, qui ont acheté à 360 fr. des actions qui cotent 30 aujourd'hui, ne perdent pas tout leur argent.

---

Sucrerie et raffinerie de Cochinchine « Phumy »  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 mars 1929)

[...] L'inventeur de l'entreprise fut M. Émile Reboul, aujourd'hui décédé, qui s'illustra par la constitution des « Hévéas de Cochinchine » de triste mémoire. Il s'entendit avec M. Bedel, banquier de la rue Saint-Lazare, qui — comme par hasard — lança aussi les Hévéas de Cochinchine, puis à eux deux ils cherchèrent d'autres collègues pour composer le conseil d'administration. [...]

---

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 avril 1929)

[...] Les Hévéas de Cochinchine, Agricole Sud-Indochinoise\* [CASI] et An-Phu-Ha\* [...] baissent évidemment parce que les fondateurs profitent de la hausse du caoutchouc pour liquider le reste de leur papier [...].

---

Notre carnet financier.  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1929)

Les Hévéas de Cochinchine ont subi au cours de l'exercice 1927 une perte de 2.735 francs ; ils vont contracter un emprunt hypothécaire de 1.200.000 francs avant d'augmenter leur capital.

---

Les Hévéas de Cochinchine  
(*La Journée industrielle*, 28 décembre 1929)

Faute de quorum, l'assemblée ordinaire qui devait avoir lieu hier a été reportée à une date ultérieure.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mars 1930)

Hévéas de Cochinchine. — L'assemblée convoquée pour le 28 février en vue d'une réduction du capital, suivie d'une augmentation de capital, a dû, faute de quorum, être reportée à une date ultérieure.

---

Notre carnet financier  
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1930)

Les Hévéas de Cochinchine ont réalisé en 1929 un bénéfice de 892 fr. 56. La production est de 600 à 700 kg de caoutchouc par mois.

La société va émettre 3.000 obligations de 500 francs 6 1/2 % demi-net remboursables au pair en 15 ans à partir de 1935.

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 17 avril afin de procéder à une réduction du capital et à une augmentation consécutive.

.....  
Ont été nommés administrateurs des Hévéas de Cochinchine : MM. Sassias <sup>5</sup>, gouverneur honoraire des Colonies ; Émile Conti et Marcel Senet.

---

Société des hévéas de Cochinchine  
(*L'Argus économique de l'Indochine*, 10 avril 1930)

Une assemblée extraordinaire de la Société des hévéas de Cochinchine, convoquée pour le 28 février, afin de délibérer sur une réduction et une réaugmentation du capital, a été, faute du quorum, reportée au 17 avril prochain.

---

Les Hévéas de Cochinchine  
(*Le Merle mandarin*, 18 mai 1930)

Cette société fait à ses actionnaires deux surprises dont aucune ne leur sera agréable.

La Société Les Hévéas de Cochinchine avait convoqué, pour le 28 février dernier, une assemblée générale extraordinaire à laquelle les actionnaires mirent si peu d'empressement à se rendre qu'elle ne réunit pas le quorum légal, d'où une nouvelle convocation pour le 17 avril, avec un ordre du jour qui n'a malheureusement pas bonifié en vieillissant de six semaines.

Le conseil va faire aux actionnaires des propositions qu'on préfère ne pas qualifier ; d'abord, un joli air d'accordéon — joli, mais un peu cher — puisqu'il s'agit d'amputer le capital social des trois quarts, pour le ramener de 4 à 1 million, ce que n'atténue que faiblement l'autorisation qui sera demandée, par la même occasion, de le reporter, en une ou plusieurs fois, jusqu'à 10 millions, qu'il sera très l'excitant d'apporter, après le sort subi par les 4 premiers millions.

Mais ce n'est pas tout : le conseil prévoit un certain mécontentement des actionnaires — et leurs récriminations. Il demandera l'autorisation de transférer le siège social en Indochine. Il aura ainsi des chances, puisqu'apparemment les assemblées se tiendront aussi là-bas, tout là-bas, d'échapper aux éventuelles récriminations et aux questions embarrassantes.

Enfin; pendant qu'il y sera, il demandera une troisième autorisation — jamais deux sans trois — celle de transformer le capital social en piastres indochinoises. Sans doute — il faut du moins l'espérer — le conseil profitera-t-il de la prochaine réunion pour donner quelques indications sur l'opportunité des dernières mesures qu'il envisage.

---

<sup>5</sup> Pierre Benjamin Victor Sasias (et non Sassias) : né le 20 janvier 1867 à Saint-Pierre (Martinique). Secrétaire général de la Cochinchine (1889-1892). Officier de la Légion d'honneur du 16 août 1926 comme administrateur en chef des colonies. Officier du mérite agricole comme professeur honoraire des colonies (*JORF*, 5 août 1934, p. 8176).

---

Les Hévéas de Cochinchine  
(*La Journée industrielle*, 7 juin 1930)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a décidé de réduire le capital social de 4 à 1 million, par l'échange de 4 actions anciennes pour 1 nouvelle.

Cette réduction sera affectée à l'amortissement total des postes frais de constitution, frais de premier établissement, frais d'émission d'obligations et à l'amortissement partiel des postes immobilisés.

L'assemblée a ensuite autorisé le conseil à porter le capital social, en une ou plusieurs fois, jusqu'à 10 millions, par la création de 90.000 actions de 100 fr. chacune.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Les actionnaires ont ratifié en outre la création de 5.000 parts de fondateur nouvelles, décidée par l'assemblée des porteurs de parts tenue le 15 mai dernier et ils ont également décidé de modifier la dénomination de la société, qui devient : Société Coloniale de Plantations et de Distillation.

---

(*Le Journal des finances*, 13 juin 1930)

Une assemblée ordinaire des Hévéas de Cochinchine a décidé la réduction du capital de 4 millions à 1 million par l'échange de 4 actions anciennes pour une nouvelle. Le conseil a été ensuite autorisé à porter le capital à 10 millions de francs. Quels sont les projets qui justifient une opération aussi importante ? Il est bien difficile de le prévoir car le conseil, désirant avoir les coudées franches, a demandé à l'assemblée d'étendre le champ d'action social à toutes les colonies françaises et à l'étranger.

---

Hévéas de Cochinchine  
(*L'Argus économique de l'Indochine*, 24 juillet 1930)

L'assemblée extraordinaire du 6 juin a décidé de réduire le capital de 4 millions à 1 million et autorisé le conseil à le porter ensuite à 10 millions. L'objet social a été étendu, et la compagnie pourra exercer son activité dans toutes les colonies et à l'étranger. Elle envisage la culture du *lemon-grass*, pour laquelle elle a construit une usine d'essai. La trésorerie est assurée provisoirement grâce à une émission d'obligations de 1.500.000 fr.

---

(*Le Journal des finances*, 12 septembre 1930)

[...] Les petites plantations indépendantes sont à la merci des groupes qui leur avanceront des capitaux ; le mieux qui peut leur arriver est de se faire absorber par une société plus puissante ; mais c'est un hasard qu'il vaut mieux ne pas courir en ce moment et, par exemple, nous ne nous porterions pas acheteurs d'Hévéas de Cochinchine ou d'Agricole d'Annam [CADA]. [...]

---

Caoutchouc  
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1930)

[...] M. Lucien Rappel, qui a créé et exploité pendant plusieurs années des plantations à la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce et la Société franco-japonaise [*sic* : *franco-javanaise\**] de culture, demande, dans « l'Agence française et coloniale » l'application du repos hebdomadaire sur les plantations.

---

Deux nouvelles plaintes contre M. Oustric  
(*Le Journal des débats*, 21 novembre 1930)

.....  
La seconde plainte émane d'un particulier et a trait à une vieille affaire de cotations fictives de valeurs hors cote, Hévéas de Cochinchine, Borvisch Française, Établissements Lemoine, etc., pour laquelle, le 14 mars 1927, furent poursuivis les financiers Maixandeu et Rochette. On dit que, sur cette plainte, M. Audibert, juge d'instruction, inculpera aujourd'hui M. Oustric et cinq autres personnes.

---

Autour de l'affaire Oustric  
(*Ouest-Éclair*, 30 novembre 1930)

.....  
Contrairement à ce qui a été dit, M. Audibert, juge d'instruction, n'a pas lancé des mandats d'arrêt contre MM. Bedel et Thorel. M. Bedel, banquier, 80 rue Saint-Lazare, avait repris cet établissement financier des mains de M. Alex Martin, actuellement décédé. M. Martin, en relations avec M. Reboul, ingénieur agronome, également décédé, avait reçu de lui les actions « Phumy » et « Hévéas » concernant de: plantations caoutchoutières africaines [*sic*]. Ces actions, patronnées par MM. Rochette et Maixandeu, auraient peut-être amené l'inculpation de MM. Martin et Reboul si l'action publique ne se trouvait éteinte du fait de leur mort.

M. Bedel se trouve donc hors de cause. Quant à M. Thorel, inculpé au début de l'affaire Maixandeu et Rochette, son rôle, au sujet du journal *Bourse et finance*, a paru tout à fait secondaire. Étant donné qu'il n'était qu'un employé de Maixandeu, son inculpation n'a pas été retenue

---

Société coloniale de plantation et de distillation  
(anciennement Hévéas de Cochinchine)  
(*Les Annales coloniales*, 20 décembre 1930, p. 3)

L'exercice se clôt par un bénéfice de 21.303 fr c- 892. Compte tenu du solde déficitaire antérieur, le reliquat disponible s'élève à 19.400 fr.

---

*Annuaire Desfossés* 1931, p. 1153 :  
Conseil d'administration : MM. Rappel, P. Siasias, E. Conti, M. Sénet, R. Chatré.

---

La Presse indochinoise  
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 janvier 1931)

À propos de Phu-My, M. Neumann met en cause les Hévéas de Tayninh et Mimot qu'il semble « mettre dans le même sac ». Permettez, mon cher confrère, Tayninh est une des plus belles affaires de caoutchouc de la colonie, peut-être la plus belle ; quant à Mimot, il ne fut pas fait d'appel public aux capitalistes, et le groupe n'a jamais essayé de faire coter la valeur, alors que pour Phumy, ça n'a pas traîné. De plus, Mimot est parfaitement viable et, comme on y fait de la greffe, elle verra de beaux jours ; le tout est de savoir quand.

Phumy est une escroquerie, c'est entendu, mais il n'y a qu'une autre affaire indochinoise qu'on puisse lui comparer, ce sont les Hévéas de Cochinchine.

Si extraordinaire que cela paraisse, sur les centaines de sociétés créées en Indochine depuis six ans, il n'y a eu que deux escroqueries caractérisées. C'est bien peu, et plutôt au Ciel qu'en France la proportion ne fût pas plus élevée !

---

Le budget des colonies à la Chambre  
(Les Annales coloniales, 24 février 1931, p. 2)

.....  
C'est devant une salle vide que M. [Lionel] de Tastes détaille son numéro. [...]

M. de Tastes claironne ce qu'il appelle les escroqueries étouffées : le scandale des Sucreries de Phu-My, celui des Hévéas de Cochinchine.

---

GAZETTE DES TRIBUNAUX  
L'affaire Maixandeu-Oustric  
par Georges Claretie  
(Le Figaro, 1<sup>er</sup> mai 1931)

[...] En août 1925, MM. Maixandeu et Morel s'associèrent pour exploiter une maison de « démarche ». Ils achetèrent un journal, *Bourse et finance* qui, naturellement, faisait l'éloge des valeurs auxquelles ils étaient intéressés. C'est Rochette qui rédigeait les articles. Autour d'eux, une foule de démarcheurs ; puis des circulaires vantant leurs titres. Ceux-ci, dans la cote indiquée au journal, n'étaient pas indiqués par marchés, mais par ordre alphabétique, si bien qu'ils suivaient d'excellentes affaires cotées au parquet ou en coulisse. D'où confusion pour le public.

C'est ainsi qu'on plaça diverses actions actions Lemoine, [Hévéas de Cochinchine](#), Borwick [*sic* : *Borvisch*] française, Pelleteries russo-américaines, [Société indo-chinoise de graphite](#) qui, d'après le réquisitoire, vaudraient aujourd'hui le poids du papier

En mars 1927, à la suite d'une plainte, une information fut ouverte qui aboutit au renvoi en police correctionnelle d'un grand nombre d'inculpés (dont nous avons donné les noms). Ce qu'on leur reproche, c'est une publicité tendancieuse ou mensongère, des cotations fictives de cours faites par des coulissiers complaisants. [...]

---

Le père de Boris Vian, Paul, aurait perdu la majorité de sa fortune en spéculations sur cette valeur (selon wikipedia).

---

Suite :

1930 : Société coloniale de plantations et de distillation :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantations&Distillation.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantations&Distillation.pdf)